

Appel à manifestation d'intérêt 01- 2024
au titre de la fiche action 1.1.13 du
Programme REUNION
FEDER-FSE + 2021-2027

**« Soutien à l'inscription de La Réunion
dans l'Espace Européen de la Recherche
(EER), les espaces indocéaniques et
internationaux »**
Volet 1– Post-Doctorat en mobilité

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :
29/02/2024

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
31/07/2024

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des
fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante :
<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de recherche, le plan d'actions S3 dénommée S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion, d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire et d'augmenter la reconnaissance internationale par une participation accrue au programme Horizon Europe, mesurée par la contribution obtenue par le territoire et enfin d'augmenter le nombre de solutions innovantes d'origine réunionnaise exploitées à l'international.

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

A/ Objectifs

L'intensification des collaborations internationales constitue un levier pour renforcer la taille et la performance du système régional de recherche et d'innovation. Elle favorise notamment l'accès à des infrastructures et des connaissances de pointe, la résolution de problématiques complexes qui nécessitent une pluralité d'expertise, l'inscription des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et la constitution de masses critiques en augmentant la visibilité et l'attractivité du territoire.

La présente action a ainsi pour objectif de renforcer l'inscription de La Réunion dans l'Espace Européen de la Recherche (EER) pour soutenir la montée en compétence du territoire et d'une recherche d'excellence principalement par l'appui des chercheurs

B/ Périmètre :

Cet AMI concerne le volet 1 de la fiche action 1.1.13 « Soutien à l'inscription de La Réunion dans l'EER, les espaces indocéaniques et internationaux ». Il vise à accompagner et à soutenir les projets de post-doctorants dans le cadre d'un partenariat entre deux unités de recherche indépendantes situées d'une part à La Réunion et d'autre part dans un Etat membre ou dans un pays tiers.

C/ Descriptif technique

Cette action vise à soutenir des actions concernant des programmes de Recherche et d'Innovation en partenariat entre une ou plusieurs unités de recherche issues d'un établissement supérieur ou d'un organisme de recherche ou de diffusion de connaissances situé à La Réunion et un ou plusieurs partenaires situés dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un pays tiers en vue d'inciter les acteurs locaux à participer à des consortia de recherche et d'innovation actifs notamment sur le programme Horizon Europe, dans les domaines prioritaires de la S3.

S'agissant du volet « post-doctorat en mobilité », cette action vise à soutenir des projets de post-doctorats d'une durée de 12 à 24 mois dans le cadre d'un partenariat entre deux unités de recherche indépendantes situées d'une part à La Réunion et d'autre part dans un Etat membre ou dans un pays tiers.

Ce type de projet comprend notamment :

- le recrutement d'un chercheur titulaire d'un doctorat par une unité de recherche située à La Réunion pour une durée de 12 à 24 mois, basé sur la signature d'une convention de partenariat avec un établissement supérieur de recherche ou organisme de recherche extérieur ;
- l'organisation d'un ou plusieurs séjours du post-doctorant dans l'institution partenaire pour une durée totale supérieure ou égale à 40 % de la durée du projet (maximum à 2 allers-retours par année de projet)
- des activités de recherche, de réseautage, de publication en open access (plafonnés à 15000 € par année de projet)

MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A/ Types de bénéficiaires

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

B/ Critères d'analyse et de sélection des projets

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 1.1.13 « Soutien à l'inscription de La Réunion dans l'Espace Européen de la Recherche (EER), les espaces indocéaniques et internationaux » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	- Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération 3 Les moyens administratifs et humains mis en place pour la réalisation du projet
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Non : 0 Oui : 15	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans au cours des 3 dernières années .
Cohérence avec la S3	Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et les 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de La Réunion	Oui : 20 Non : 0*	Expertise de la DRI de la Région
Excellence de la recherche et transversalité	L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années	Non : 0 Oui : 10	Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe
	Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante	Non : 0 Oui : 5	Formulaire de demande
Qualité du projet	Convention de partenariat ou projet de convention entre les laboratoires et accueil du post-doc par le laboratoire partenaire pendant au moins 40% de la durée du projet	Oui : 25 Non : 0*	Exemplaire de la convention ou du projet de convention

	Pour le post-doctorant en mobilité, docteur ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion	Oui : 15 Non : 0	Curriculum vitae
--	---	---------------------	------------------

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les projets présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

C/ Modalités techniques et financières

Dépenses éligibles	FEDER	CPN (Région)	Bénéficiaire
100 %	85 %	15 %	--

Plafond éventuel des subventions publiques :

- Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par salarié en équivalent temps plein. Pour un salarié à temps non complet, le plafond sera ramené à due proportion
- Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne

Dépenses éligibles :

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)
- Frais de déplacement, d'hébergement liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs éligibles*

Dépenses non éligibles :

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés

- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis
- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération, y compris indemnités de stage ;

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

D/ Procédure de sélection

- Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection et de la grille d'analyse et de notation de la fiche action 1.1.13. Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI). Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <https://regionreunion.com>, rubrique « calendrier prévisionnel des Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt FEDER ».

Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en Commission Permanente de la Région.

- Notification de la décision de l'autorité de gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'autorité de gestion-

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

PRESENTATION DES PROPOSITIONS

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention **comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.1.13 « Soutien à l'inscription de La Réunion dans l'Espace Européen de la Recherche (EER), les espaces indocéaniques et internationaux ».** **Le service instructeur pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées.**

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

Pour toute difficulté d'ordre technique, dans la saisie du dossier de demande de subvention, le porteur de projet doit se rapprocher du point de contact ci-dessous.

Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de ne pas attendre la date limite d'envoi des propositions pour débiter (ou finaliser) leur demande. L'Autorité de Gestion ne sera pas tenue responsable de toute difficulté technique sauf indisponibilité temporelle avérée.

Pour rappel, une « Fiche procédure – création de compte », ainsi que des informations sur le programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027, sont disponibles sur le site de la Région Réunion, au lien suivant : <https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/votre-projet-feder-2021-2027>.

La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 31/07/ 2024 à 12h00 (heure locale).

Contacts :

Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

Tél : 02.62.48.71.46